

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 09 mars 2023

OBJET : AFFAIRE N° 03

Délégations d'attributions au Maire -
Compte rendu des décisions
prises - Transactions foncières pour
2022

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Neuf Mars, le Conseil Municipal de la Commune de Trois-Bassins, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie - Salle du Conseil - sous la présidence de M. PAUSE Daniel, Maire.

Le Président, déclare la séance ouverte à 18h05, puis procède à l'appel des Conseillers Municipaux.

PRESENTS

M. AURE Fabien (2^{ème} Adjt) - Mme ABSYTE Brigitte (3^{ème} Adjt) - M. FONTAINE Christopher (4^{ème} Adjt) - Mme SANDANCE Chantal (5^{ème} Adjt) - M. VAITY Bruno (6^{ème} Adjt) - Mme HOARAU Gertrude - M. LIN KWANG Joseph - Mme ZITTE Danielle - M. ZEPHIR Jackson - Mme AURE Jacqueline - M. LEBON Eddie - Mme FURCY Florelle - M. BOURGOGNE Pierre - M. SADEYEN Frédéric - M. POTHIN Joseph - M. MAURIN Jorris - Mme RAMANY Nathalie - Mme FRUTEAU Nadège - M. AURE Yves - Mme DEPEHI Bernadette - Mme FAIN Marie Yveline.

EXCUSES

Mme JANNIN Jocelyne
M. M'BAJOURMBE Bryan (Procuration donnée à M. VAITY Bruno)
Mme FLORESTAN Nadine (Procuration donnée à Mme HOARAU Gertrude)

ABSENTS

Mme DE LAVERGNE Agathe - M. RAMAKISTIN Roland - M. CLAIN Patrick - Mme VAITY Cathy.

NOTA : Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal a été affichée le 15 mars 2023, que la convocation a été faite le 03 mars 2023 et que le nombre de membres en exercice étant de 29 le nombre de membres présents est de 22.

Le Maire

Daniel PAUSE



Les conditions de quorum étant remplies, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme HOARAU Gertrude qui accepte, est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20230309-de-09032023-03-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

Le Maire expose :

En application de l'article L 2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit, chaque année, délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées soit directement par la commune, soit par l'intermédiaire de personnes publiques et privées agissant pour son compte.

Les tableaux ci-joints récapitulent les acquisitions et cessions effectuées au cours des années 2022.

Interventions :

M. BOURGOGNE Pierre demande que dans le cadre de l'acquisition de la parcelle AK 130p les accès des familles jouxtant ladite parcelle de terrain soient pris en compte et que les possibilités de cession pour extension de cours soient étudiées au cas par cas.

M. AURE Fabien précise que la demande pourra être prise en compte en prenant en compte les besoins en aménagement du secteur.

Il précise qu'avec l'acquisition de la parcelle AH 178/179 « Laïpe », la localisation de la Poste n'est pas remise en cause. Il souhaite ainsi mettre fin aux rumeurs infondées.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le bilan des acquisitions et cessions foncières 2022.

Pour extrait certifié conforme

La secrétaire

Gertrude HOARAU

Le Maire

Daniel PAUSE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20230309-de-09032023-03-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

ACQUISITION 2022

Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Destination	Origine de propriété	Prix d'acquisition	Observations
AH 1782 (1256p)	Rue du Général de Gaulle	1 544	Extension stationnements en centre bourg	ETAT (gendarmerie)	195 120,00 €	Préemption
AH 178-179	Rue du Général de Gaulle	1 250	Structuration du centre Bourg	LAIPE Henri	620 000,00 €	Préemption
AK 1749 (130p)	Chemin Pelletier	1 120	Aire de jeux / equip publics	FONTAINE Joseph	50 520,00 €	Amiable
Surface		3 914	Total		865 640,00 €	

CESSION 2022

Référence cadastrale	Adresse	Surface (m ²)	Destination	Prix de cession	Observations	
AI 828	Centre-ville	897	Logement	77 527,71 €	Appel à candidature	
AH 1144	Centre-ville	332	Logement	8 050,00 €	Régularisation d'occupation	
AH 1114	Centre-ville	272	Logement	6 800,00 €	Régularisation d'occupation	
AK 496p	Grande Ravine	836	Logement	45 144,00 €	Appel à candidature	
AE N° 470 - B3	Littoral sud	416	Logement	165 500,00 €	Appel à candidature	
AE N° 470 - B1	Littoral sud	310	Logement	115 500,00 €	Appel à candidature	
AE N° 470 - B2	Littoral sud	317	Logement	111 300,00 €	Appel à candidature	
AE N° 470 - B4	Littoral sud	401	Logement	116 900,00 €	Appel à candidature	
AE N° 470 - B6	Littoral sud	349	Logement	122 500,00 €	Appel à candidature	
AK 1209	Centre-ville	969	Logement	140 010,26 €	Appel à candidature	
AE N° 379	Littoral sud	587	Logement	29 350,00 €	Régularisation d'occupation	
AE N° 453	Littoral sud	457	Logement	22 850,00 €	Régularisation d'occupation	
AE 882-802	Littoral sud	397	Logement	67 887,00 €	Régularisation d'occupation	
AE 516	Littoral sud	365	Logement	34 000,00 €	Régularisation d'occupation	
AB 1839	Littoral nord	-	Servitude	5 000,00 €	-	
AE N° 432-433	Littoral sud	674	Logement	36 220,00 €	Régularisation d'occupation	
Surface		7 579	Total		1 104 538,97 €	

Accusé de réception en préfecture
974-219740230-20230309-de-09032023-03-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023